

# FSDV

BMG | B'COWORKER | CIR PREFA

1719

## **Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée en application de l'article L.22-10-13 du Code de commerce**

Le 1er janvier 2026, FSDV (Euronext Paris - FR0000031973) (la « **Société** ») a conclu un contrat de cession d'actions avec sa filiale OPUPELUS (392 057 295 RCS Angers) au titre duquel la Société a acquis l'intégralité de la participation d'OPUPELUS dans la société B'COWORKER (882 169 402 RCS Angers).

FSDV détient 89,999% du capital et des droits de vote d'OPUPELUS. Monsieur Nicolas Ramé, le Directeur Général de la Société, est également Président d'OPUPELUS

Cette cession, autorisée par le Conseil d'administration le 18 novembre 2025, a été réalisée en contrepartie d'un prix de cession d'un euro et a permis de rationaliser l'organisation du Groupe FSDV.

Ce contrat de cession sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à se réunir le 4 juin 2026.

*Il est rappelé, conformément à l'article R. 22-10-17 du Code de commerce, que le montant du dernier résultat net de la Société était, au 31 mars 2025, de – 269.380 euros.*

### **Contacts**

Perrine Jacquet : p.jacquet@fsdv.fr

FSDV